

ITINÉRAIRE DE VOYAGE.

A STAR ALLIANCE MEMBER



NOM DU PASSAGER

PIERRE ANTOINE THYS

N° Passager Fréquent LH 992000399593235

Statut grand voyageur

SERVICE CENTRE

Numéro de téléphone +32 (0)2 723 23 62

Page de contact brusselsairlines.com/contacts

VOL 1

Vol

SN255

De

Bruxelles (BRU)

Brussels Airport

à

Ouagadougou (OUA)

Ouagadougou Airport

Date de départ Heure de départ

18 mars 2020 11:15

Heure limite d'enregistrement
- l'heure n'est pas disponible -

Date d'arrivée Heure d'arrivée

18 mars 2020 16:10

Classe de voyage Statut

Economy Standard (L) Confirmé

Opéré par Au nom de

BRUSSELS AIRLINES BRUSSELS AIRLINES

Non valable avant Non valable après

18 mars 18 mars

Tous les horaires sont indiqués en heure locale.

DOCUMENT

Numéro de réservation VU7IL6

Numéro de billet 0822187499355

Emis le 04/01/2020 00:00:00

Emis par BRUSSELS AIRLINES

Lieu d'émission BRUSSELS

Page 1 de 4

VOL 2

Vol

SN256

De

Ouagadougou (OUA)

Ouagadougou Airport

à

Bruxelles (BRU)

Brussels Airport

Date de départ Heure de départ

30 mars 2020 21:30

Heure limite d'enregistrement
- l'heure n'est pas disponible -

Date d'arrivée Heure d'arrivée

31 mars 2020 05:10

Vous arrivez le lendemain

Classe de voyage Statut

Economy Standard (L) Confirmé

Opéré par Au nom de

BRUSSELS AIRLINES BRUSSELS AIRLINES

Non valable avant Non valable après

30 mars 30 mars

Tous les horaires sont indiqués en heure locale.

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Siège réservé à l'avance Repas hindou végétarien

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Siège préférentiel Repas hindou végétarien



REÇU.

**NOM DU PASSAGER**

PIERRE ANTOINE THYS

N° Passager Fréquent LH 992000399593235

Statut grand voyageur

SERVICE CENTRE

Numéro de téléphone +32 (0)2 723 23 62

Page de contact brusselsairlines.com/contacts**DOCUMENT**

Numéro de réservation VU7IL6

Numéro de billet 0822187499355

Emis le 04/01/2020 00:00:00

Emis par BRUSSELS AIRLINES

Lieu d'émission BRUSSELS

Page 2 de 4

Exonéré de TVA selon Art 41 §1 1°**Ce document est votre preuve de paiement et peut être utilisé pour des raisons fiscales et légales.****DÉTAILS DU PRIX (BILLET)**

	EUR
Tarif	264.00
Taxes	
International Surcharge (YQ)	150.00
Redevance pour les services aux passagers et redevance sécurité (BE)	30.63
Taxe sur les billets et les ventes (BF)	9.15
Taxe sur les billets et les ventes (BF)	4.58
Redevance pour les services aux passagers (ZJ)	41.15
Frais	
Suppléments*	0.00
Montant total	499.51

MODE DE PAIEMENT

Ticket: WEBD 499.51



DISPOSITIONS CONCERNANT LES BAGAGES.



NOM DU PASSAGER

PIERRE ANTOINE THYS

N° Passager Fréquent LH 992000399593235

Statut grand voyageur

SERVICE CENTRE

Numéro de téléphone +32 (0)2 723 23 62

Page de contact brusselsairlines.com/contacts

DOCUMENT

Numéro de réservation VU7IL6

Numéro de billet 0822187499355

Emis le 04/01/2020 00:00:00

Emis par BRUSSELS AIRLINES

Lieu d'émission BRUSSELS

Page 3 de 4

1 Bruxelles (BRU) → Ouagadougou (OUA)

Vol SN255

Economy Standard (L)

	Quantité	Prix	Poids	Taille
Bagage à main	1 bagage	n/a	up to 26lb / 12kg	up to 46li / 118cm
Franchise de bagage	2 bagages	n/a	up to 50lb / 23kg	up to 62li / 158cm

2 Ouagadougou (OUA) → Bruxelles (BRU)

Vol SN256

Economy Standard (L)

	Quantité	Prix	Poids	Taille
Bagage à main	1 bagage	n/a	up to 26lb / 12kg	up to 46li / 118cm
Franchise de bagage	2 bagages	n/a	up to 50lb / 23kg	up to 62li / 158cm

L'espace de rangement de bagages en cabine étant limité, nous pourrions vous demander à la porte d'embarquement de transporter votre bagage à main en soute, même s'il est conforme à notre politique en matière de bagages.



INFORMATIONS IMPORTANTES.



NOM DU PASSAGER

PIERRE ANTOINE THYS

N° Passager Fréquent LH 992000399593235

Statut grand voyageur

SERVICE CENTRE

Numéro de téléphone +32 (0)2 723 23 62

Page de contact brusselsairlines.com/contacts

DOCUMENT

Numéro de réservation VU7IL6

Numéro de billet 0822187499355

Emis le 04/01/2020 00:00:00

Emis par BRUSSELS AIRLINES

Lieu d'émission BRUSSELS

Page 4 de 4

AVIS IMPORTANT

Le contrat de transport établi entre vous et Brussels Airlines est soumis au droit applicable ainsi qu'à nos Conditions Générales de Transport, disponibles sur notre site Internet www.brusselsairlines.com.

Si vous ne vous présentez pas pour un vol sans nous en avoir informé, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation pour votre vol retour ou de continuation. Toutefois, si vous nous informez par avance de votre empêchement ou dans les 24 heures après l'heure de départ programmé du tronçon non volé, nous ne procédons pas à l'annulation de vos futures réservations.

Si vous décidez de mettre fin à votre voyage au lieu d'un arrêt convenu (lors d'une escale) sans prendre le vol suivant vers votre destination finale, et sans que cela soit de notre fait ou dû à des raisons de force majeure, cet acte sera considéré comme une rupture du contrat. Dans un tel cas, vous n'aurez le droit que de récupérer votre bagage enregistré au lieu d'arrêt convenu, après paiement (i) de la différence de prix correspondant à votre nouvel itinéraire; et (ii) d'une indemnité de 150 EUR.

Avis requis par la convention de Montréal et le règlement CE no 889 2002. -- La convention de Montréal du 28 mai 1999 peut s'appliquer à votre voyage, régit et peut limiter la responsabilité des transporteurs en cas de mort ou de lésion ainsi qu'en cas de destruction, de perte ou d'avarie des bagages ou de retard.

Avertissement requis par le règlement CE no 889 2002. - Limites de responsabilité. Les limites de responsabilité applicables à votre voyage sur un vol de Brussels Airlines sont les suivantes: Il n'y a pas de limite financière en cas de décès ou de blessure et le transporteur aérien peut verser une avance permettant à la personne physique ayant droit à une indemnisation de faire face à ses besoins immédiats. Sous réserve de la preuve du préjudice, les limites sont : En cas de destruction, perte, détérioration ou retard d'un bagage 1.131 droits de tirage spéciaux, approximativement EUR 1.290 et si la valeur de votre bagage est supérieure à ce montant, vous devez en informer le transporteur au moment de l'enregistrement ou le faire assurer entièrement avant votre voyage. En cas de retard, 4.694 droits de tirage spéciaux, approximativement EUR 5.430. Si votre voyage implique le transport par d'autres transporteurs aériens, vous devez contacter ces derniers pour être informé de leurs propres limites de responsabilité.

Conformément à la loi belge sur l'utilisation de données personnelles, Brussels Airlines a l'obligation de fournir certaines de vos données personnelles au gouvernement belge à compter du 1er janvier 2018. Plus d'informations sur <https://crisiscentrum.be/fr/content/pnr>.

Pour des motifs de sûreté et de contrôle d'immigration, les autorités administratives de certains pays peuvent exiger que nous leur transmettions des données spécifiques concernant votre voyage. Vous nous autorisez en ce cas à leur communiquer les informations contenues dans votre dossier passager (Passenger Name Record) telles que vos nom, prénom, date de naissance, adresse de résidence, contacts téléphoniques, précisions sur la(les) personne(s) qui vous accompagne(nt), date de réservation, émission de billets, informations de paiement, itinéraire de voyage, référence grand voyageur, précisions sur vos bagages, modifications effectuées dans votre dossier passager, etc.

Avis concernant le transport ferroviaire. Le transport ferroviaire est régi par le Règlement (CE) n° 1371/2007 du 23 octobre 2007 sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires, les règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des voyageurs et des bagages (CIV) de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) du 9 mai 1980, telle que modifiée par le Protocole portant modification de la COTIF signé à Vilnius le 3 juin 1999 ainsi que nos Conditions Générales de Transport. Durant ce transport ferroviaire, votre bagage demeure sous votre responsabilité exclusive.

OBJETS DANGEREUX

Aucun objet dangereux n'est autorisé, que ce soit dans les bagages enregistrés ou dans les bagages à main. Plus d'informations sur brusselsairlines.com/produitsdangereux

EMPORTER DES LIQUIDES EN CABINE

Conformément aux règles internationales de sécurité, les produits liquides (y compris les gels, pâtes et similaires) transportés en cabine doivent être emballés dans des conteneurs individuels dont la capacité ne dépasse pas 100 ml (1 dl). Plus d'informations sur brusselsairlines.com/liquidesetgels

DROITS DES PASSAGERS AÉRIENS

Si vous n'êtes pas autorisé à embarquer ou si votre vol est annulé ou retardé d'au moins deux heures, demandez au comptoir d'enregistrement ou à la porte d'embarquement le texte stipulant vos droits en particulier pour ce qui concerne le dédommagement et l'assistance. Règlement (CE) n° 261/2004.

INFORMATIONS IMPORTANTES.

Pour les questions de responsabilité ou d'autres conditions applicables au transport, reportez-vous aux conditions générales de transport Brussels Airlines, disponibles dans toutes les agences commerciales Brussels Airlines ou sur brusselsairlines.com.